



Objet : **Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural de Berloz**

Date	09/01/07
-------------	----------

Copie à :

-MRW – DGA, Direction de l'Espace rural, Madame Françoise Rahier.

-l'Inspectrice de la Communauté française, Madame Laurence Henry.

-l'Administration communale de Berloz, Collège communal.

-la direction de la FRW.

-Les participants

Membres présents :

Monsieur Michel Jadoul : Bourgmestre et Président de la CLDR

Mesdames : Geneviève Zwaenepoel-Steffens, Viviane Es, Anne-Catherine Goffin-Francq, Françoise Lenart-Steenebeke, Béatrice Moureau-Deprez, Aurore Piron, Jeanne-Marie Burton, Véronique Jadot, Caroline Maréchal.

Messieurs : Yves Legros, Bernard Danse, Paul Jeanne, Roger Toppet, François Falin, Jean-Louis Gilles, Alain Happaerts, Pierre Joris, Christian Mathieu-Kempeneers, Erwin Onkelinx, Jacques Bertho, Yves Degueudre, Michael Deprez, Jules Mahiels, Joseph Moureau, Robert Nahon, Pierre Stainier, Jean Zwaenepoel, Michel Zwaenepoel.

L'auteur de PCDR : Cécile Schalenbourg de la société Tr@me

Le relais communal : Benoît Degrange

La Fondation Rurale de Wallonie (FRW) : Jocelyne Van Lierde

Excusés : Véronique Hans, Michel Noël, Jean-Pierre Dupriez, André Renkin, Steve Hovent.

I. Introduction – Installation de la CLDR

Mr Jadoul, président de la CLDR accueille l'assemblée et remercie les membres pour leur engagement à participer à l'opération de développement rural.

Le président présente également en quelques mots l'ODR ainsi que les partenaires de celle-ci.

Une farde reprenant l'ensemble des points abordés en séance est remise aux participants.

II. Présentation des participants

Les partenaires de l'ODR se présentent :

- La Fondation Rurale de Wallonie (FRW) accompagne la commune dans son opération de développement rural et assure l'animation et le secrétariat de la CLDR ;
- L'auteur du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) accompagne la commune pour la réalisation de son PCDR ;
- Le relais communal est la personne de référence au sein de l'administration communale pour l'ODR.

Les membres se présentent en explicitant leurs motivations à faire partie de la CLDR.

Quand une commune est-elle considérée comme rurale ? en développement rural ?

Des critères existent tels que le nombre d'habitants au km², le % de surface bâtie et non bâtie. La commune de Berloz souhaitait depuis de nombreuses années se lancer dans une ODR, au même titre que d'autres communes comme Braives, Héron, les villages périphériques de Waremme et bien d'autres encore ... Le Conseil communal de Berloz a donc pris la décision de principe de rentrer en développement rural le 28 mai 2001.

Sur l'ensemble du territoire wallon, la FRW accompagne plus de 70 communes en développement rural.

III. ODR – PCDR – CLDR et son règlement d'ordre intérieur

Questions/Commentaires :

D'où viendra l'argent pour réaliser les projets ?

Lorsque la Région wallonne a approuvé la convention pour tel projet (repris dans le PCDR), le DR peut intervenir jusqu'à 80%. D'autres subsides peuvent également être activés en fonction de la nature du projet avec éventuellement un complément en DR ; la commune intervenant à hauteur de 20%.

Certains projets, certaines actions ne nécessitent pas un grand investissement. Ainsi suite aux réunions villageoises de septembre 2005, des mesures ont déjà été prises par le pouvoir communal.

Quel est le rôle de la CLDR dans le PCDR ?

Le PCDR est un document qui est subdivisé en 5 parties : le diagnostic participatif, les résultats de la participation, la stratégie de développement, les projets à réaliser pour atteindre les objectifs de développement et enfin un tableau de bord.

La CLDR va entamer son travail de réflexion et de définition d'objectifs de développement ; des groupes de travail vont se constituer par thématique.

Ensuite, l'auteur de PCDR rédigera les fiches projets subsidiables par les instances et qui rencontrent les objectifs de développement.

Quand les premiers projets pourront être réalisés ?

Le calendrier : il est prévu de présenter le PCDR à la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) en octobre 2007. Après le passage devant cette instance d'avis, le Gouvernement wallon a 2 mois pour se prononcer. Une première convention pourrait donc être introduite en 2008 et c'est au Ministre qui a la Ruralité dans ses compétences à se prononcer.

Combien de temps durera le travail de la CLDR ?

La CLDR est mise en place pour une période qui correspond à la durée de validité du PCDR (généralement 10 ans). Après avoir travaillé à l'élaboration du PCDR, la CLDR suit l'état d'avancement de l'opération et émet des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre. Elle peut d'initiative mettre en place un groupe de travail sur tel projet à réaliser pour autant qu'un membre minimum de la CLDR soit présent au sein de ce GT.

Si on ne valide pas le ROI aujourd'hui, quand le fera-t-on ?

-Le ROI sera soumis à l'approbation lors de la prochaine réunion du 18/01.

IV. Programmation de janvier à mai 2007
--

Remarques :

- En cas d'absence aux réunions de la CLDR, prévenir Benoît Degrange ou la FRW.
- Une invitation avec l'ordre du jour est envoyée aux membres et donc possibilité de faire part de suggestions en cas d'absence en utilisant les créneaux de communication : papier, téléphone, e-mail, contact avec d'autres membres,...auprès de la FRW ou B. Degrange.
- Le compte rendu de chaque réunion est envoyé aux membres, est mis en ligne sur le site communal et une version papier est consultable à l'Administration communale.
- Il est recommandé de s'inscrire aux GT en tenant compte du fait qu'il s'agit d'un travail à mener en 4 réunions et que la méthode a été pensée de manière progressive. Il vaut donc mieux s'inscrire à un seul GT en s'engageant pour les 4 réunions. Une réunion de CLDR sera consacrée à la restitution et au débat des travaux des GT.
- A la prochaine rencontre de la CLDR, seront également invitées les personnes qui ont manifesté leur intérêt lors des réunions de consultation de la population (septembre 2005) avec la possibilité de s'inscrire pour participer aux travaux des GT.
- Une boîte à idées DR trônera désormais dans le bureau de Benoît Degrange.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Jocelyne Van Lierde
Fondation rurale de Wallonie